

LE PATRIMOINE MARITIME

Olivier Genin

Mardi 14 mars 1995

La mer est à l'origine de la vie et de toutes civilisations. Quelques chiffres vont le démontrer. Sur le globe terrestre on constate que :

- . les continents occupent 29%
- . les mers et océans 71%
- . 95% de l'eau du globe est salée.

La mer sépare les continents, mais elle réunit les hommes grâce aux bateaux qu'elle porte et qui la sillonnent.

Ces faits concernent aussi la France :

- . ses frontières continentales se déroulent sur 3 200 km
- . ses côtes totalisent 3 500 km
- . sont baignés par les 4 mers : . 11 régions économiques
 - . 25 départements
 - . 25 cantons
 - . plus de 1 000 communes.

On estime que 35% de la population française est concernée par la mer, soit par la géographie, soit par le travail, soit par l'économie.

En conclusion de ces chiffres, on peut dire que la mer a forgé l'homme, qu'elle a développé son sens technique.

* * *

L'histoire nous enseigne le passé et son évolution progressive jusqu'à nos jours, elle nous fait comprendre le présent, elle nous permet de préparer l'avenir.

Jean Favier l'a exprimé clairement : « *Il ne faut pas se sentir rétrograde quand on regarde en arrière. Il faut savoir oublier sa mémoire car, quand on a des projets, on a besoin de bases* ».

Le passé est représenté de nos jours par le patrimoine qui en est le témoin.

* * *

Le patrimoine maritime -

L'Académie de marine s'est préoccupée de définir le patrimoine maritime qui occupe un domaine beaucoup plus vaste que l'on ne le pense, on peut dire qu'il s'étend :

- . de l'épave du fond de l'eau
- . aux bâtiments du littoral (phares, fortifications)
- . en passant par :
 - . les installation portuaires
 - . les chantiers navals
 - . les bateaux anciens
 - . les collections des musées maritimes
 - . les archives de toutes origines

Toutes les nations devraient, à des titres divers, se sentir concernées par ce patrimoine, elles doivent :

- . le rechercher
- . le restaurer
- . le sauvegarder
- . le présenter au public pour sa formation

Si ces devoirs sont bien compris dans certains pays, ils le sont moins dans d'autres. Jean-François Deniau a écrit :

« Les marins sont peu écoutés en France. On n'y croit guère. Le Français, bien chez lui, se soucie peu des autres continents. Les expéditions le laissent perplexe. Il affecte d'ignorer la géographie. Et la mer demeure souvent dans son esprit l'apanage de cadets de famille ou de marginaux qui n'ont pas pu réussir sur terre... ».

Heureusement à l'heure actuelle, en France, le vent tourne et du « bon bord ». Les Français ont enfin découvert la marine ancienne et le patrimoine qu'elle représente. On le voit à nos marins victorieux de grandes courses au large et aux rassemblements de grands voiliers comme les « Voiles de la Liberté » à Rouen en juillet 1989, l'étape de Bordeaux de la course des Grands Voiliers en 1990, et Brest en 1992.

Ce nouveau et bel enthousiasme a besoin d'être encouragé, guidé et même canalisé. C'est pourquoi le gouvernement français a lancé la nouvelle Fondation Nationale pour le Patrimoine Culturel Maritime et Fluvial.

Dans le même esprit a été créé en juin 1993, un intergroupe interparlementaire de la mer, comprenant des députés, des sénateurs et des députés européens. Cet intergroupe comprend une Commission du patrimoine maritime.

* * *

Suivant leur politique, les Etats accordent divers types d'aides aux musées maritimes et aux associations spécialisées. Citons :

- . la reconnaissance d'utilité publique avec les avantages que cela comporte,
- . le classement pour la préservation de l'avenir des collections,
- . des avantages fiscaux comme certaines détaxes,
- . d'autres avantages fiscaux accordés aux donateurs et aux testateurs,
- . des subventions qui peuvent prendre diverses formes comme la mise à disposition de bâtiments, de terrains, de bassins portuaires..., de versements de fonds, de main d'oeuvre ou d'encadrement par le détachement de chômeurs conservant leurs indemnités de chômage.

Certains Etats surveillent la gestion des collections pour en assurer la pérennité : ils conseillent le musée et peuvent faire dépendre leur subvention de l'application de certaines règles. Citons la Museum & Galleries Commission en Angleterre et la Direction des Musées de France.

En étudiant le fonctionnement d'un bon nombre de musées maritimes en Europe, on constate que nombreux sont les services administratifs concernés par ces musées. Pour la France, les Ministères suivants sont intéressés, ou devraient l'être :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| . la Culture | . l'environnement |
| . la Défense/marine | . l'Equipement et Urbanisme |
| . l'Education nationale | . le Travail |
| . la Mer | . les Affaires étrangères |
| . la Jeunesse et les Sports | . les Finances |
| . le Tourisme | |

* * *

La vie du patrimoine maritime au service des Français et de leur histoire -

L'Institut Français de la Mer a étudié les techniques de la recherche du Patrimoine maritime inconnu ou mal connu. Cette recherche doit se faire aussi bien dans les régions du littoral que dans celles de l'intérieur, car la tous nos départements ont donné des marins au pays, et leurs familles gardent des documents et des objets qui peuvent être utiles aux historiens et aux chercheurs.

Ce patrimoine se trouve aussi dans les administrations, les sociétés maritimes, les chantiers navals, les friches portuaires, les églises et les familles.

Les produits de cette recherche doivent faire l'objet d'un inventaire. Ici se pose le problème des propriétaires voulant garder l'anonymat par crainte des antiquaires trop entreprenants et des voleurs.

Un système de fiches codées a été mis au point, une personne par région pourrait interpréter le code et permettre, par diverses procédures, l'étude de l'objet ou du document par les chercheurs.

Mais, tout ce qui est ancien ou jugé tel n'est pas forcément à classer comme patrimoine maritime, de ce fait on doit procéder à une sélection qui doit être confiée à des personnes compétentes qui sauront tenir compte des besoins de l'histoire, de la place de l'objet dans le passé de la ville, de la région ou du pays et enfin qui sauront déterminer son intérêt pour le public et pour les générations futures.

* * *

Les fonctions du musée -

- . il fournit des informations aux chercheurs
- . il apporte une formation au grand public
- . il assure une liaison entre chercheurs, professionnels de la mer et profanes
- . il participe aussi à la vie économique par l'apport en chiffre d'affaire des commerçants grâce aux visiteurs étrangers à la région.

De cette place importante du musée dans la ville, il résulte qu'il doit recevoir de ses habitants, leur soutien par tout moyen matériel et financier et principalement l'accès aux pièces et documents privés, l'adhésion aux associations de soutien du musée et le bénévolat.

Le musée maritime est l'émanation de la ville, de son port et, souvent du pays.

* * *

Présentation au public -

En Angleterre, le conservateur d'un très important musée maritime a déclaré : « Il faut trois conditions pour avoir un bon musée :

- . une bonne collection
- . un site proche de l'eau
- . un parking »

Son collègue d'un non moins important espace maritime a répondu : « C'est une erreur, il faut d'abord le parking, ensuite le site, enfin la collection ».

Le souci majeur de nombreux musées maritimes dans le monde est de satisfaire un public qui ne veut plus de musées statiques (les Britanniques disent « musées morts »). Les visiteurs veulent des musées maritimes vivants qui leur montrent l'histoire des hommes et des techniques, et des musées qui les font rêver.

René Estienne, conservateur au Service historique de la marine à Lorient a écrit: « Le patrimoine n'est rien sans capacité à produire de la vie, sous quelque forme que ce soit ».

* * *

Le bateau -

Dans les espaces maritimes on peut voir des bateaux allant de la modeste barque de pêche au grand voilier imposant sa masse élégante. Tous ces bateaux forment ce que l'on appelle le « patrimoine flottant ».

On distingue deux sortes de bateaux :

- . les anciens ou bateaux historiques
- . les reproductions scrupuleusement exactes de bateaux disparus. Ces répliques, si elles ne font pas partie du patrimoine maritime, doivent pourtant être traitées comme telles en raison des services qu'elles rendent :
 - . elles montrent ce qu'étaient ces types de bateaux
 - . elles permettent de comprendre leur utilisation
 - . elles permettent aussi d'imaginer quelle était la vie à leur bord.

* * *

Les buts du musée maritime -

« La délectation, la recherche, la conservation ». Ses administrateurs doivent en permanence faire preuve d'imagination pour lui donner une ambiance qui sera son âme.

L'un des moyens pour y parvenir sera l'appel aux cinq sens des visiteurs :

D'abord la vue, c'est évident. Ensuite l'ouïe, par des commentaires et des bruits d'ambiance. Il ne faut pas oublier l'odorat, comme une bonne odeur de copeaux frais de chêne, de filins goudronnés ou même de poissons. Prévoir le toucher autant que faire se peut. Et même le goût, en effet de nombreux musées mettent en gérance des restaurants dont le cahier des charges prévoit l'obligation de mettre au menu des plats régionaux de poissons.

Différents thèmes doivent être traités :

- . l'archéologie
- . l'éthnologie, c'est-à-dire l'origine des marins, leur mode de vie et la vie de leur famille à terre
- . les techniques de construction, de navigation, de manipulation du fret
- . l'économie maritime et son évolution.

* * *

Monsieur Genin nous a montré, tout au long de sa conférence, de nombreuses diapositives pour nous faire comprendre l'importance du patrimoine maritime, son utilité pour tous, comment l'entretenir et le valoriser et les obligations que nous avons envers lui.

Il termine en insistant sur les deux qualités exigées pour la sauvegarde de notre patrimoine maritime : l'imagination et la foi.

* * *